

Nouvelles du Conseil provincial

f. Marcel Lafrance

Sommaire :

- Infirmierie provinciale
- Décès: disposition des corps
- Pastorale vocationnelle.
- Honoraires de messes
- Prochaine session en France
- Japon
- Congo
- Philipsburg

Infirmierie provinciale

Les membres du Conseil complètent leur réflexion sur la question de l'infirmierie. Cet échange a porté principalement sur le besoin

- de sensibiliser l'ensemble des frères à la question;
- de donner un éclairage que les frères n'ont pas nécessairement;
- de s'éclairer à partir des données de l'étude actuarielle récemment mise à jour;
- de dégager ce qui nous semble prioritaire, ce qu'il faut sauver à tout prix;
- de faire la distinction entre les besoins matériels et la question de l'animation;
- de réfléchir ensemble sur la clientèle qui devrait être à l'infirmierie.

Les orientations, pour les prochaines étapes, sont les suivantes:

- * On procédera à une consultation auprès des Frères.
- * Si des aménagements doivent être faits sur place, on les déterminera pour décembre 2007.
- * On dégagera de l'étude actuarielle les éléments qui éclaireront la situation de l'infirmierie pour les 10 prochaines années.

Décès: disposition des corps

Comme l'incinération est un procédé de plus en plus répandu dans notre milieu, nous avons décidé de prendre position sur la question plus large de la disposition des corps après le décès d'un frère.

Nous n'avons pas ici à débattre de la question de fond au sujet de l'incinération, car elle est acceptée dans notre Église du Québec et on peut célébrer les funérailles en présence des cendres.

Nous avons à décider si nous admettons un changement dans la façon traditionnelle de procéder dans la province.

On doit respecter la volonté de chacun.

À la suite d'un échange sur les divers aspects de la question, on énonce une politique de la province qui présente aux Frères un éventail de possibilités concernant les dispositions à adopter lors d'un décès. On y joint aussi quelques éléments connexes : dons d'organes, don de son corps à la science.

Pour concrétiser cette politique, chaque frère qui le désire sera invité un remplir un formulaire où il établit clairement les dispositions qu'il veut faire siennes.

Pastorale vocationnelle

Jean Lemay a participé, comme délégué de la Province, à la *Session sur la pastorale des vocations* qui s'est tenue à Castelgandolfo, du 5 au 12 août 2007.

Il présente au Conseil un aperçu des travaux des délégués et des réflexions du groupe.

Jean Lemay, comme chaque délégué, avait présenté un état de la question pour la Province Jean de la Mennais; il communique cette présentation au Conseil. De plus, il fait part des grandes lignes des échanges, lors de cette session.

Cette session voulait préparer une session plus élaborée (une cinquantaine de participants) qui se tiendra en 2009.

Honoraires de messes (frères ordonnés)

La pratique actuelle concernant les honoraires des messes dites par les Frères ordonnés pour des confrères défunts est fastidieuse et inutile.

Tous les Frères ordonnés sont d'accord pour simplifier les choses.

Il est donc décidé que pour les messes dites par les Frères ordonnés pour leurs confrères décédés les honoraires soient supprimés.

Prochaine session en France

Une session des Supérieurs majeurs sera tenue à Ploërmel du 10 au 25 octobre 2007.

Les membres de l'Équipe provinciale y participeront ainsi que F. Guy Morissette.

Les conseillers prennent connaissance du document de présentation des travaux.

Japon

On porte à notre connaissance le souhait de la Corporation scolaire de notre école Seiko de Yokohama d'acheter de la Corporation religieuse les bâtiments et le terrain de la résidence des Frères. Cette démarche vise à assurer le futur de l'école Seiko, même s'il advenait que les Frères quittent Yokohama.

Les Frères ont la garantie de pouvoir demeurer sur place.

L'importance des montants impliqués fait en sorte que la décision finale relève du Conseil général, qui sera éclairé par les avis du Conseil de mission et du Conseil provincial.

Congo

La mission ayant acquis un terrain voisin de la communauté de Isiro, on devra y faire une construction (un mur) pour garder notre droit de propriété. Éventuellement, un agrandissement de la résidence devra se faire, pour répondre aux besoins d'une communauté grandissante.

Philipsburg

Un récent incendie au manoir de Philipsburg (maison voisine de la grande maison) a rendu ce bâtiment inutilisable. Il y aura une décision à prendre quant à l'avenir de ce bâtiment qui permettait d'accueillir des groupes de dimension réduite. Il est important d'impliquer la communauté locale dans la démarche de réflexion.

La pastorale vocationnelle a été une préoccupation de notre dernier Chapitre général. Une réunion internationale est prévue en 2009